

	<b>REGLEMENT DU TROPHÉE RÉGIONAL JEUNES MIDI-PYRÉNÉES</b>	Adoption : Entrée en vigueur : Validité : Remplace :	N°9 Septembre 2013 Permanente N°8
---	---	---	--

## 1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

### 1.1. Objet.

Le Trophée Régional Jeunes (T.R.J.) est un **circuit régional de trois étapes par saison pour les catégories poussins à cadets, en simple homme et simple dame**. Le circuit fait l'objet d'un **classement par cumul de points** sur la saison, pour chaque catégorie. Il représente **l'un des modes de qualification au Championnat Régional Jeunes pour les tableaux de simple**.

Une étape du circuit TRJ est une compétition fédérale. Il est ouvert sous certaines conditions aux joueurs de la Ligue Midi-Pyrénées affiliés à la FFBaD.

Le Trophée Régional Jeunes se déroule selon les règles de la BWF et de la FFBaD énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (R.G.C.).

La gestion et le suivi du circuit TRJ sont délégués à la Commission Compétition.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'organisation et le déroulement sportif des TRJ.

### 1.2. Calendrier et candidature au TRJ.

Les dates des étapes TRJ figurent au calendrier régional disponible sur le site de la Ligue Midi-Pyrénées de Badminton. L'organisation d'une étape TRJ est déléguée à un club ou un Comité, désigné comme « Structure d'accueil ».

Le candidat à l'organisation doit déposer sa candidature auprès de la Ligue.

L'attribution des étapes sera faite en fonction des critères du cahier des charges des compétitions Jeunes (Cf *Choix de l'organisateur délégué*).

### 1.3. Non Concurrence.

**RAPPEL** : L'interdiction d'organisation par les Clubs de tournois privés ouverts aux mêmes dates aux mêmes catégories que les Étapes du TRJ a été levée.

## 2. CRITÈRES DE PARTICIPATION

### 2.1. Licences

Seuls peuvent être admis à participer à une étape les joueurs **licenciés** FFBaD, pour la saison en cours, **de la région Midi-Pyrénées**, et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates auxquelles se déroulent les étapes.

### 2.2. Catégories d'âge et surclassement

Une étape TRJ est ouverte **aux joueurs poussins (U11), benjamins (U13), minimes (U15) et cadets (U17)**, qualifiés selon les modalités de l'**article 2.3**.

Les joueurs sont autorisés à jouer dans l'une des catégories d'âge supérieur s'ils sont en possession du surclassement adéquat, valable à la date limite d'inscription.

### 2.3. Qualification aux étapes TRJ.

Les joueurs sont qualifiés en fonction des catégories d'âge selon les trois critères suivants :

- **Par la moyenne du CPPP décrit dans le tableau ci-dessous :**

Catégorie Garçons	Moyenne du CPPP en simple
U11 (Pous.)	≥ 1,00
U13 (Benj.)	≥ 2,00
U15 (Min.)	≥ 2,50
U17 (Cad.)	≥ 3,00

Catégorie Filles	Moyenne du CPPP en simple
U11 (Pous.)	Inscription libre.
U13 (Benj.)	≥ 1,00
U15 (Min.)	≥ 1,50
U17 (Cad.)	≥ 2,00

- **Sur invitation :**

Un joueur par catégorie d'âge pourra être repêché sur la compétition. Les Comités Départementaux devront en faire la demande et l'adresser à la Commission Régionale Jeunes sur le document type prévu à cet effet. Un **maximum de trois** repêchés pourra être demandé par Comité.

- **Par la limitation des tableaux suivant les catégories :**

Catégorie Garçons	Nombre de places dans le tableau
U11 (Pous.)	15
U13 (Benj.)	18
U15 (Min.)	18
U17 (Cad.)	18

Catégorie Filles	Nombre de places dans le tableau
U11 (Pous.)	12
U13 (Benj.)	12
U15 (Min.)	15
U17 (Cad.)	12

En fonction du nombre de joueurs inscrits, la Commission Compétition se réserve le droit de pouvoir augmenter cette limitation. Toutefois, aucun tableau ne pourra dépasser **21 joueurs**.

Les tableaux sont complétés au meilleur du CPPP à la date limite d'inscription. En cas d'égalité, le joueur le plus jeune sera prioritaire.

Une liste de joueurs remplaçants sera éditée et communiquée aux responsables des inscriptions (voir art.3.2).

### 2.4. Qualification au Championnat Régional Jeunes.

Pour les catégories U11 (poussins) à U17 (cadets), les critères de qualification au Championnat Régional sera le classement par points cumulés du circuit TRJ.

Pour les juniors, la qualification est fondée sur le seul CPPP.

Certains joueurs sont qualifiés directement sur le Championnat Régional Jeunes :

- Les joueurs intégrés dans le **Dispositif S.E.R** ou convoqués sur des **Collectifs France**.
- Les Cadets **classés B4 et au-delà en simple**, au dernier changement de classement avant la Phase Finale.

Ces joueurs sont qualifiés directement pour le Championnat Régional.

Si toutes les étapes TRJ ont dû être annulées, la qualification est fondée sur le seul CPPP.

Les doubles et doubles mixtes de toutes les catégories seront qualifiés à la somme de la moyenne du CPPP de la paire constituée.

## **2.5. Vérifications**

Le juge-arbitre, en lien avec la Commission Compétition de la Ligue est chargé de vérifier l'application des dispositions du présent chapitre 3.

## **3. MODALITÉS D'INSCRIPTION**

### **3.1. Inscriptions**

**Inscription obligatoire par les Comités Départementaux.** Dans les départements où le Comité Départemental n'existe pas, les clubs pourront inscrire directement les joueurs.

Les inscriptions sont réalisées au moyen d'un formulaire édité par la Ligue. Elles doivent être accompagnées du règlement des droits d'inscription.

**La Structure d'accueil** devra fournir plaquette et logo à la Ligue avant envoi. Plaquette et feuille d'inscription pourront être téléchargées sur le site de la structure d'accueil et le site de la Ligue.

**La mention** « Trophée Régional Jeunes Midi-Pyrénées, Etape n°X, structure d'accueil » doit figurer en titre de la première page.

Les joueurs qualifiés et forfaits après le tirage au sort sont remplacés selon une liste de remplaçants inscrits dans l'ordre du CPPP.

### **3.2. Calendrier préalable à l'étape**

Dans ce qui suit, « **J** » représente le premier jour de l'étape.

- **J -30 jours : Date limite d'inscription par les Comités départementaux**
- **J-21 jours : Envoi de la liste des qualifiés par la Commission Compétition aux Comités départementaux.**
- **J- 14 jours : Envoi par la Ligue des convocations.**

## **4. MODALITÉS D'ORGANISATION D'UNE ÉTAPE**

### **4.1. Horaires indicatifs**

Les étapes du TRJ se déroulent sur deux jours. Dans la mesure du possible, les matches d'une même catégorie d'âge se dérouleront sur une journée.

- **Première journée : 9h30-19h00.**
- **Deuxième journée : 9h30-18h00.**

#### 4.2. Salles et terrains.

Se référer aux préconisations mentionnées dans le Cahier des Charges pour l'organisation des compétitions jeunes.

Pour la catégorie poussin, les terrains doivent être aménagés de la façon suivante :

Le filet est abaissé de façon à ce que le bord supérieur soit à **1,40 mètre du sol** au niveau des lignes de côté du terrain de double, et à 1,374 mètre du sol au centre du terrain.

**L'espace situé au-delà de la ligne de service long pour les doubles (couloir du fond) ne fait pas partie du terrain.** La longueur du demi-terrain est ainsi ramenée à 5,94m et la ligne de service long en simple et en double est ainsi confondue avec la ligne de fond. Cet aménagement ne nécessite aucun tracé supplémentaire.

#### 4.3. Affichage

Le présent règlement est affiché dans toutes les salles de compétition.

Les classements du circuit TRJ à l'issue de l'étape précédente doivent être affichés dans le gymnase principal ainsi que, le cas échéant, dans le gymnase de la catégorie concernée.

Les tableaux affichés dans les gymnases sont mis à jour après chaque tour.

L'échéancier est affiché et diffusé à tous les responsables de délégations.

#### 4.4. Volants

Les volants en plumes sont obligatoires pour l'ensemble de la compétition. Ils doivent être classés au minimum en catégorie standard (liste publiée sur le site fédéral).

Ils sont à la charge des joueurs pour les premiers tours de poules et fournis par la Ligue pour **la poule** de classement permettant de désigner le vainqueur de **chaque** catégorie.

En cas de contestation, les volants de référence seront les Wilson 80.

#### 4.5. Accompagnateurs

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, **les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur**, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents.

Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans représentant à la compétition. Si une délégation de responsabilité est donnée au représentant d'une autre équipe présente, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au juge-arbitre lors du pointage des présents.

#### 4.6. Arbitrage

Les juges-arbitres et adjoints sont désignés par la Commission Régionale d'Arbitrage.

L'arbitrage fait appel à des arbitres diplômés (y compris jeunes arbitres ou officiels UNSS de niveau académie), désignés par la Ligue.

Pour chaque finale, au moins un arbitre et un afficheur de marque sont obligatoires.

Tous les frais liés à l'arbitrage sont à la charge de la Ligue.

**5. TABLEAUX.****5.1. Structure des tableaux**

En fonction du nombre de joueurs inscrits par tableau, la compétition propose :

**4 ou 5 inscrits** : Une poule unique.

**6 à 21 inscrits** : Soit un premier tour en poule, puis un second tour en poule de classement.

Soit un premier tour en poule, un second tour en élimination directe (1 match), puis un troisième tour en poule de classement.

Aucun joueur n'est éliminé à la suite du premier tour de poule. A l'issue de la compétition, il sera possible de pouvoir établir un classement final de 1 à X.

A la confection des tableaux du premier tour, la **séparation des joueurs d'un même Comité au sein des poules** sera effectuée, tant que le nombre de poules le permet.

La confection des tableaux et de l'échéancier sont réalisés par le Juge-Arbitre et validés par la Commission Jeunes de la Ligue.

**6. CLASSEMENT DES ÉTAPES**

À l'issue de chaque étape, un classement individuel par catégorie est établi, en tenant compte des résultats de l'étape. Les barèmes sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Les joueurs ayant obtenu un même total de points sont départagés selon les critères suivants, par ordre de priorité décroissante :

- 1/ Le plus grand nombre de participations aux étapes qualificatives de la saison.
- 2/ Le plus grand nombre de points obtenus sur une seule étape.
- 3/ La moyenne du CPPP après la prise en compte des résultats de l'étape.

Les points sont attribués même si le match est gagné par W.O.

**Les points acquis par un joueur surclassé sont comptabilisés dans la catégorie d'âge où il joue. Il pourra se qualifier au Championnat Régional dans la catégorie où il aura joué.**

Nombre de joueurs	Place atteinte	U11	U13	U15	U17
<b>4 à 5 joueurs</b>	Poule A 1 <sup>er</sup>	72	144	288	576
	Poule A 2 <sup>ème</sup>	66	132	264	528
	Poule A 3 <sup>ème</sup>	60	120	240	480
	Poule A 4 <sup>ème</sup>	54	108	216	432
	Poule A 5 <sup>ème</sup>	50	100	200	400

Nombre de joueurs	Place atteinte	U11	U13	U15	U17
<b>6 à 8 joueurs</b>	Poule A 1 <sup>er</sup>	72	144	288	576
	Poule A 2 <sup>ème</sup>	66	132	264	528
	Poule A 3 <sup>ème</sup>	60	120	240	480
	Poule A 4 <sup>ème</sup>	54	108	216	432
	Poule B 1 <sup>er</sup>	40	80	160	320
	Poule B 2 <sup>ème</sup>	34	68	136	272
	Poule B 3 <sup>ème</sup>	28	56	112	224
	Poule B 4 <sup>ème</sup>	22	44	88	176
	Vainqueur Match de classement	16	32	64	128
	Perdant Match de classement	12	24	48	96

Nombre de joueurs	Place atteinte	U11	U13	U15	U17	
<b>9 à 15 joueurs</b>	Poule A 1 <sup>er</sup>	72	144	288	576	
	Poule A 2 <sup>ème</sup>	66	132	264	528	
	Poule A 3 <sup>ème</sup>	60	120	240	480	
	Poule A 4 <sup>ème</sup>	54	108	216	432	
	Poule A 5 <sup>ème</sup>	50	100	200	400	
	Poule B 1 <sup>er</sup>	44	88	176	352	
	Poule B 2 <sup>ème</sup>	40	80	160	320	
	Poule B 3 <sup>ème</sup>	36	72	144	288	
	Poule B 4 <sup>ème</sup>	30	60	120	240	
	Poule B 5 <sup>ème</sup>	24	48	96	192	
	Poule C 1 <sup>er</sup>	16	32	64	128	
	Poule C 2 <sup>ème</sup>	12	24	48	96	
	Poule C 3 <sup>ème</sup>	8	16	32	64	
	Poule C 4 <sup>ème</sup>	4	8	16	32	
	Poule C 5 <sup>ème</sup>	1	2	4	8	
		Vainqueur Match de classement	16	32	64	128
		Perdant Match de classement	12	24	48	96

Nombre de joueurs	Place atteinte	U11	U13	U15	U17
<b>16 à 21 joueurs</b>	Poule A 1 <sup>er</sup>	72	144	288	576
	Poule A 2 <sup>ème</sup>	66	132	264	528
	Poule A 3 <sup>ème</sup>	60	120	240	480
	Poule A 4 <sup>ème</sup>	54	108	216	432
	Poule A 5 <sup>ème</sup>	50	100	200	400
	Poule B 1 <sup>er</sup>	46	92	184	368
	Poule B 2 <sup>ème</sup>	42	84	168	336
	Poule B 3 <sup>ème</sup>	38	76	152	304
	Poule B 4 <sup>ème</sup>	34	68	136	272
	Poule C 1 <sup>er</sup>	26	52	104	208
	Poule C 2 <sup>ème</sup>	24	48	96	192
	Poule C 3 <sup>ème</sup>	22	44	88	176
	Poule C 4 <sup>ème</sup>	20	40	80	160
	Poule D 1 <sup>er</sup>	16	32	64	128
	Poule D 2 <sup>ème</sup>	14	28	56	112
	Poule D 3 <sup>ème</sup>	12	24	48	96
	Poule D 4 <sup>ème</sup>	10	20	40	80
	Poule E 1 <sup>er</sup>	6	12	24	48
	Poule E 2 <sup>ème</sup>	4	8	16	32
	Poule E 3 <sup>ème</sup>	2	5	10	20
	Poule E 4 <sup>ème</sup>	1	2	4	8

En cas de force majeure annulant une ou plusieurs étapes et ne permettant pas d'effectuer les trois étapes prévues, le classement du TRJ se fait sur le cumul des points marqués dans les étapes TRJ disputées.

Si toutes les étapes TRJ sont annulées, la qualification au Championnat Régional se fait au moyen du seul CPPP.

## **7. LITIGES**

Tout litige survenant dans le cadre de l'application du présent règlement peut faire l'objet d'une demande de saisine de la Commission Litige Régionale chargée des litiges et réclamations, dans le respect des règlements correspondants.